

que nous n'allons pas poursuivre, demain, le débat sur l'Adresse, mais le suspendre un jour ou deux, je serais enclin à permettre la présentation de la motion. La session s'est ouverte hier. Dans le discours du trône, il est question de ce problème d'extrême importance et la séance d'aujourd'hui, qui suit celle où les motionnaires de l'Adresse ont prononcé leurs discours, est, d'après la tradition, réservée aux chefs des divers partis. Vu l'importance de la question, je doute fort que les chefs s'abstiennent d'en parler dès aujourd'hui, même s'ils n'abordent pas le problème dans le sens indiqué par l'honorable député de Rosetown-Biggarr (M. Coldwell). Mais, comme le sait l'honorable député, dès que le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) aura prononcé son discours, l'honorable député aura la parole comme c'est l'usage...

M. Coldwell: Après le premier ministre.

M. l'Orateur: Oui, après le premier ministre. Ce sera ensuite le tour du chef du parti cécéfiste. L'article 26 du Règlement m'a déjà réservé quelque difficulté, étant donné surtout que le problème qu'il permet d'évoquer est évidemment une question pressante d'intérêt public. Le présent cas n'est pas le seul où des honorables députés ont soumis des propositions aussi importantes, cela s'est vu maintes et maintes fois. Lorsque j'ai eu à statuer l'urgence du débat, j'avais l'habitude,—ce n'est pas seulement la mienne mais celle de mes prédécesseurs également depuis qu'existe cet article,—de ne pas accepter la motion lors d'un débat où règne une grande latitude comme celui, par exemple, de l'Adresse en réponse au discours du trône, du débat relatif à l'exposé financier ou d'une proposition invitant la Chambre à se former en comité des subsides. La question soulève des difficultés. Comme je l'ai dit l'an dernier aux honorables députés, j'ai étudié le problème et j'ai eu des discussions à ce sujet avec le greffier. Je n'aimerais pas être appelé aujourd'hui à modifier la règle qui a été suivie de façon si constante par le passé. J'étudie encore la question. Je dis bien, elle présente des difficultés. J'aimerais que la Chambre se montre indulgente pour l'instant. Je prie le député de Rosetown-Biggarr de bien comprendre que je ne désire pas en ce moment modifier la règle qui a été suivie d'une façon si constante par le passé. J'approfondirai la question. Je ne dis pas qu'il ne devrait pas avoir la permission de présenter encore sa motion. Sans m'engager, je dirais: à moins que l'occasion de discuter non seulement les divers points mentionnés dans le discours du trône mais aussi cette question d'urgence ne se présente dans le débat sur l'adresse en réponse,—si on passe outre un

jour ou deux et si les députés n'ont pas assez l'occasion d'exprimer leurs vues,—j'inclinerais à me ranger à l'avis de l'honorable représentant. Je n'accepte donc pas la motion.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Irvin Studer (Swift - Current - Maple - Creek): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Travail. Des dispositions ont-elles été prises ou des ententes sont-elles intervenues pour assurer aux régions atteintes de pénuries, par suite de la grève du chemin de fer, les nécessités de la vie telles que la nourriture, le combustible, etc.?

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Non, monsieur l'Orateur, aucune entente n'a été prise à cet égard mais, au cours des entretiens que j'ai eus avec les parties en cause, ces questions ont été discutées et j'ai déjà porté à leur attention des cas de difficultés qui résulteraient de la grève. S'il y a des cas en particulier auxquels l'honorable député songe, je me ferai un plaisir de les porter à l'attention des parties en cause.

LES FINANCES

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA TAXE SUR LES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Songe-t-il à réduire de nouveau la taxe d'accise sur les automobiles fabriquées au Canada?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais me rappeler exactement ce que j'ai répondu à la même question que m'a posée le même député il y a environ un an. Tout ce que je puis dire, c'est que nous étudions toutes sortes de possibilités.

LE BUDGET

INTERPELLATION AU SUJET DE LA DATE PROBABLE DE PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Michael Starr (Ontario): Afin que les marchands d'automobiles puissent pourvoir à leurs stocks de voitures, le ministre peut-il dire à quelle date il compte présenter son programme fiscal?

L'hon. W. E. Harris (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur, la coutume a été de donner tantôt une semaine, tantôt deux semaines de préavis de cette date, mais je ne suis pas en mesure de mentionner de date à l'heure actuelle.